

Demande d'un point d'eau ponctuel pour désinfection

Vous réalisez des travaux neufs (réseaux AEP) ? Vous pouvez demander un point d'eau ponctuel. La facturation concernera les volumes d'eau utilisés pour la désinfection des conduites avant leur raccordement définitif sur le réseau.

Mise à jour le 21 octobre
2020

Pour toute demande de pose de compteur pour désinfection, merci de bien vouloir remplir le formulaire suivant.

L'arrivée d'eau (point amont) devra être obligatoirement un PEHD Dn 50, dans le cas contraire le compteur ne sera pas posé.

Faire ma demande de point d'eau ponctuel pour désinfection

La demande de point d'eau ponctuel pour désinfection est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

Contact rapide

Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h

Fermé le jeudi après-midi

[Nous contacter via le formulaire en ligne](#)

Ploëuc-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploëuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Ploëuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

